



Secrétariat Sekretariat  
Permanent für die  
pour la Prévention Prävention  
des Pollutions industrielles  
Industrielles Umweltbelastung  
Strasbourg Kehl

010.021/AB/LM

## *Dixième Assemblée Plénière*

*Strasbourg, le 7 octobre 2010*

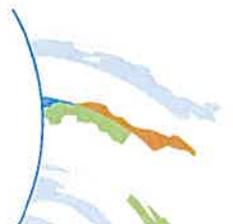
### *Commission "Eau, sol et déchets"*

*Rapport d'activité de novembre 2007 à juillet 2010  
Propositions d'actions pour 2010 – 2012*

---

Par Andrée Buchmann  
Présidente de la commission "Eau, sol et déchets"

---





## **SOMMAIRE**

- 1.** Rappel du programme d'actions proposé par la commission "Eau, sols et déchets" pour les années 2007 à 2010
- 2.** Calendrier des réunions depuis la neuvième assemblée plénière du 18 octobre 2007
- 3.** Travaux de la commission (période de novembre 2007 à juillet 2010)
- 4.** Propositions d'objectifs et d'actions pour 2010 à 2012

## 1 - RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTIONS PROPOSE PAR LA COMMISSION "EAU, SOLS ET DECHETS" POUR LES ANNEES 2007 à 2010

La commission "Eau, sols et déchets" est présidée par Madame Andrée Buchmann Vice-présidente de la Communauté urbaine de Strasbourg chargée de l'environnement. (Jusqu'en mars 2008, la commission fut présidée par le Dr. Hugues Geiger).

Elle regroupe, à ce jour, 158 membres.

Le programme d'actions proposé par la commission "Eau, sols et déchets" à l'assemblée plénière du 18 octobre 2007 est rappelé ci-après :

N°	OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 2007- 2009	MISE EN ŒUVRE
1	Améliorer la connaissance des milieux eaux et sols et de leurs usages sur l'agglomération de Strasbourg	- Présentation de l'étude "Sols" complète avec les résultats obtenus à la suite de la campagne de prélèvements complémentaires en plomb.	En commission "Eau, sols et déchet"
2	Informier sur le cadre réglementaire de la protection de la ressource en eau	- Présentation du SAGE III-Nappe-Rhin	En commission "Eau, sols et déchets"
3	Suivi des solutions mises en place pour la gestion des déchets	. Suivi de la mise aux normes de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la CUS . Suivi des travaux de modernisation de la station d'épuration des eaux de la CUS	En commission "Eau, sols et déchets"
4	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Strasbourg	. Présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Strasbourg	En commission "Eau, sols et déchets"
5(*)	Informier sur la reconversion d'anciens sites industriels situés au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg	- Présentation de projets de réaménagement d'anciens terrains industriels pollués (exemples : Steelcase, Quebecor, Costil)	En commission "Eau, sols et déchets"
6(*)	Suivre les travaux de révision des plans d'élimination des déchets et mieux connaître la démarche d'évaluation environnementale associée	- Suivi de la révision des Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés - Suivi de la révision du Plan Régional d'Elimination des déchets Industriels Spéciaux	En commission "Eau, sols et déchets"
7(*)	Suivi de la qualité des eaux captées pour la consommation humaine	- Information sur les moyens de protection des eaux souterraines à l'amont de Strasbourg	En commission "Eau, sols et déchets"

(\*) en fonction de l'avancement des dossiers

## **2 - CALENDRIER DES REUNIONS DEPUIS LA NEUVIEME ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 octobre 2007**

### **> 2 réunions de la commission "Eau, sols et déchets" :**

. les 18 décembre 2007 et 27 novembre 2008

## **3 - TRAVAUX DE LA COMMISSION (période de novembre 2007 à juillet 2010)**

### **3.1 Etude de synthèse de l'Etat des sols sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg (maitrise d'ouvrage BRGM, cofinancement BRGM, CUS, ADEME)**

Le rapport définitif de l'étude de synthèse de l'état de pollution des sols sur vingt sites de type "jardins familiaux" et "parcs publics" de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) a été présentée en commission plénière le 18 décembre 2007. Le cahier des charges de cette étude, élaboré par le groupe de projet piloté par Monsieur Philippe Elsass, Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Service Géologique Régional Alsace, avait été approuvé en Commission "Eau, sols et déchets" en janvier 2004.

L'objectif du travail était d'obtenir une vue d'ensemble de la présence éventuelle de substances chimiques à risques pour la santé humaine dans des sols d'espaces verts de la CUS accueillant régulièrement du public. Les substances recherchées étaient les métaux lourds, les hydrocarbures totaux, les HAP, les PCB (polychlorobiphényles), les pesticides organo-chlorés et les dioxines.

Concernant les métaux lourds arsenic, cobalt, nickel, chrome, les hydrocarbures, les phytosanitaires et les dioxines, l'étude menée par le BRGM conclut à un risque faible pour la santé humaine. Pour les métaux lourds cuivre, zinc, mercure et plomb, le risque évalué est moyen, du fait notamment de la possibilité de dépassements locaux des valeurs guides de référence. Mais les mesures complémentaires faites sur le plomb conduisent cependant à une valeur moyenne conforme au fond géochimique régional.

Cette étude fait désormais référence dans la définition des objectifs à atteindre en matière de réhabilitation des sols pollués

### **3.2 Présentation du SAGE III-Nappe-Rhin**

Madame Delphine ROUSSET du conseil Régional d'Alsace a présenté en commission plénière le 18 décembre 2007 le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) III nappe Rhin, l'un des 6 SAGE de la Région Alsace. Il s'étend sur 3500 km<sup>2</sup> et 320 communes.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de planification pour une gestion équilibrée de la ressource en eau : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe les grandes orientations par bassin hydrographique et le SAGE ((Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui décline localement ces orientations.

Le SAGE est élaboré et suivi par une Commission locale de l'eau (CLE), composée pour moitié de représentants des élus locaux, pour un quart de représentants des usagers (acteurs économiques, associations, riverains, etc...), et pour le reste de représentants des services de l'Etat.

Doté d'une portée juridique, le SAGE est opposable à l'Administration : toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités locales, ainsi que les documents d'urbanisme (PLU, SCOT), doivent être compatibles avec le SAGE.

Les quatre enjeux fondateurs du SAGE III-Nappe-Rhin :

- la préservation de la nappe phréatique d'Alsace,
- la restauration des écosystèmes aquatiques,
- la gestion des débits (crues et étiages),
- la qualité des cours d'eau

se déclinent en orientations fondamentales qui sont elles-mêmes applicables sous forme de principes et programmes d'actions. Le SAGE III-Nappe-Rhin compte ainsi 230 mesures volontaires, contractuelles ou réglementaires, qui témoignent de la prise de conscience collective des enjeux que représente la nappe phréatique d'Alsace.

Une vingtaine de ces prescriptions concernent les industriels. Les services de l'Etat ne peuvent plus, par exemple, autoriser une nouvelle utilisation de solvants chlorés dans les activités artisanales ou industrielles dans les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable. De même, sont limités et contrôlés les rejets de pollution dans les canaux (à l'exception du Grand Canal d'Alsace et du Rhin localisé) et les milieux stagnants (ports, darses, gravières, etc...).

### **3.3 Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CUS**

Il est présenté par M. Didier HOUILLON, chef du service de l'Eau de la Communauté urbaine le 27 novembre 2008 en commission plénière.

En 1994, il avait été constaté que le système d'alimentation en eau potable était vulnérable par la prédominance d'une ressource principale (Polygone : 75 %) exposée aux risques urbains et industriels.

Les objectifs affichés ont donc été d'assurer la pérennité des ressources existantes et de diversifier les ressources tout en modernisant le réseau de distribution.

La sécurisation du captage du polygone a été assurée :

- par l'approfondissement des puits,
- par l'implantation d'un réseau de piézomètres d'alerte,
- par l'implantation de dispositifs automatiques d'isolement des puits,
- par la sécurisation de la circulation routière rue du Havre et des travaux de réfection et d'extension du réseau d'assainissement,
- par la sensibilisation et la collaboration avec les industriels situés non seulement dans le périmètre de protection rapproché, mais aussi dans toute la zone d'emprunt du captage.

L'objectif de diversification de la ressource en eau va entrer en phase concrète en 2011 avec l'instruction du dossier de déclaration d'utilité publique du captage de Plobsheim et des canalisations afférentes.

### **3.4 Les travaux de modernisation de la station d'épuration des eaux de la CUS à la Wantzenau**

Ils sont présentés par Mme Nathalie PASQUET du service de l'Assainissement de la CUS en commission plénière le 27 novembre 2008.

Le programme débuté en 2004 et quasiment achevé en 2008 avait les objectifs suivants dans un souci de développement durable :

- mise aux normes des rejets dans le Rhin pour l'azote et le phosphore,
- amélioration et sécurisation de la filière d'incinération des boues par un fonctionnement croisé avec l'usine d'incinération des ordures ménagères,
- valorisation énergétique des boues,
- traitement des ordures,
- création d'un circuit de visite.

Le coût des travaux a été de 60 M€ TTC, avec la participation du Conseil Général (7 M€), de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (13 M€) et du Conseil régional (1 M€).  
 Déjà en 2007 aucune non-conformité n'était relevée sur le traitement des eaux (entre 95 % et 99 % de rendement selon les paramètres mesurés : azote, phosphore, DBO5, matières en suspension et 85 % sur la DCO). Le traitement des fumées était opérationnel également (53 h de non-conformité pour 7000 h de fonctionnement). La désodorisation reste à réceptionner à fin 2008. Les installations de digestion et de cogénération sont opérationnelles (1000 l de biogaz par kg de matière volatile sèche dans les boues soit environ 34 000 MWh électriques par an).

Un problème reste à régler entre le fabricant et la CUS relativement à un sécheur de boues, suite à un incendie survenu le 14 mars 2007. Le litige, non encore réglé à ce jour (NdR : 2010) a été porté devant les tribunaux. Toutefois le problème est sans conséquence sur le fonctionnement des installations en conditions normales.

#### 4 - PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET D'ACTIONS POUR 2010 - 2012

Les propositions d'actions de la commission Eau, sols et déchets pour la fin 2010 à 2012 sont les suivantes :

N°	OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES POUR 2010 - 2012	MISE EN ŒUVRE
1	Suivi des solutions mises en place pour la gestion des déchets	. Présentation des nouveaux délégataires de service public, exploitants de l'IUOM et de la STEP. - Présentation des programmes d'investissement	En commission "Eau, sols et déchets"
2	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Strasbourg	. Projet de captage d'alimentation en eau potable de Plobsheim et raccordement au réseau existant	En commission "Eau, sols et déchets"
3(*)	Informersur la reconversion d'anciens sites industriels situés au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg	Présentation de projets de réaménagement d'anciens terrains industriels pollués (exemples : Steelcase, Quebecor, Costil)	En commission "Eau, sols et déchets"
4(*)	Suivre les travaux de révision des plans d'élimination des déchets et mieux connaître la démarche d'évaluation environnementale associée	. Suivi de la révision des Plans Départementaux d'Élimination des déchets Ménagers et Assimilés - Suivi de la révision du Plan Régional d'Élimination des déchets Industriels Spéciaux	En commission "Eau, sols et déchets"
5(*)	Suivi de la qualité des eaux captées pour la consommation humaine	. Information sur les moyens de protection des eaux souterraines à l'amont de Strasbourg	En commission "Eau, sols et déchets"

(\*) objectifs non satisfaits entre 2007 et 2010. Ils restent en effet fonction de l'avancement des dossiers et de la disponibilité d'intervenants qualifiés.